

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 2 février 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 14 Février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (28)

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELYS Dominique, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PREVOST Michelle, RIOLET Guy, ROBIN Guy, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, TRISTANT Patrick, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (14)

DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GOURRU Maxime, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à IMBERT Tony
GUESNARD Yves a donné pouvoir à DAUZIER Claude
LUMET Thierry a donné pouvoir à LION Michel
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (3)

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique.

Objet : **Approbation de la prise de participation de la Saeml Ener Centre-Val de Loire dans la SAS IEL ENR 119**

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la Communauté de Communes Autour de

Chenonceaux – Bléré Val de Cher afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a demandé à la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour l'accompagner dans ses échanges avec la société IEL pour la mise en place de trois éoliennes sur la commune de Sublaines.

Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation dudit parc éolien. Ce partenariat prendrait la forme d'un contrôle étroit par la collectivité, propriétaire du foncier.

Pour porter ce projet, la société de projet utilisée sera la SAS IEL ENR 119, véhicule juridique déjà créé par la société IEL. Actuellement IEL est l'unique actionnaire. Une fois la cession d'action réalisée, la société de projet sera détenue à 20% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, 20% par la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et à 60% par la société IEL.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société** : IEL ENR 119 (Nom provisoire)
- **Capital social de la société** : 1 000 €
- **Actionnaires à la création** :
 - EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 20% des parts sociales
 - Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher : 20% des parts sociales
 - IEL : 60% des parts sociales
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (IEL sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, un représentant pour la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et 2 représentants pour IEL.
- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de comptes courants d'associé, contrat de développement et de construction, contrat de gestion d'exploitation et de maintenance, contrat de gestion administratif.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet IEL ENR 119 et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 20% du capital social de la société IEL ENR 119, représentant une prise de participation de 200 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS IEL ENR 119.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la création de la société de projets SAS IEL ENR 119,

Article 2 : D'approuver la participation à hauteur de 20% du capital de la SAS IEL ENR 119, représentant un montant de 200€.

Article 3 : Donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la prise de participation d'EneR Centre-Val dans la SAS IEL ENR 119.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

A blue ink signature of Michel LION, consisting of several overlapping loops.

Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20240214-02202408-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024